Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

BUREAU DE COMMUNAUTE DU 13 AVRIL 2017

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2017
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 18
Nombre de Procurations : 1
Nombre de Votants : 19
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
12 Mai 2017

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Sylvain JACOB,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Mme Sandrine ARRAULT à M. Denis THOMAS.

Absents-excusés :

M. Michel PICARD,
M. Jean CHEVASSUT.

Secrétaire de Séance :

M. Pierre BOLZE.

DELIBERATION N° BU/17/293

VŒU DE SOUTIEN AU PROJET VINTAGE BEL AIR

Considérant le projet Vintage Bel Air de création d'un site touristique à la manière des parcs de loisirs à thème dédié à ce lieu emblématique de l'ex RN6 qui dans les années 50-70 accueillait bon nombre de véhicules en transit entre Paris et Lyon pour trouver un service de qualité 24h/24 et 365 jours/365. Ce projet est situé sur une propriété de 29 hectares attenante aux anciennes stations-services sur la commune de LA ROCHEPOT,

Considérant l'économie locale induite par ce projet sur un secteur rural qui en a bien besoin et le levier qu'il représente pour répondre significativement à l'objectif d'augmentation du temps de séjour des touristes fréquentant le Pays Beaunois,

Considérant la conception du projet qui prend bien en compte la sensibilité du milieu notamment en limitant les surfaces artificialisées au strict nécessaire avec la recherche d'impact positif vis à vis de la biodiversité,

Considérant l'engagement des porteurs du projet pour une exploitation respectueuse de l'environnement et d'un développement durable en s'inscrivant dans une démarche environnementale en rapport avec le caractère authentique mis en avant par les concepteurs.

LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- confirme l'intérêt du projet Vintage Bel Air pour le territoire communautaire compte-tenu de sa pertinence économique et des impacts environnementaux maîtrisés,

- confirme le soutien de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud dans l'aboutissement de ce projet prioritaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT

BEAUNE CÔTE ET SUD
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CHAGNY NOLAY
* * *

Alain SUGUENOT

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Bureau Communautaire du 13 Avril 2017 : Voeu de soutien au projet Vintage BEL AIR

Date de transmission de l'acte : 12/05/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 12/05/2017

Numéro de l'acte : BU-17-293 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20170413-BU-17-293-DE

Date de décision : 13/04/2017

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions